

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2120(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> STRUGARIU Ramona</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> ZDECHOVSKÝ Tomáš</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures</p>	<p> BRICMONT Saskia</p>	10/10/2022
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
05/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0122/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0156/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2120(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09893

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.498	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Amendements déposés en commission		PE742.592	21/02/2023	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE739.536	02/03/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0122/2023	05/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0156/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1931
[JO L 242 29.09.2023, p. 0433](#)

Décharge 2021: Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur administratif de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 610 voix pour, 13 voix contre et 14 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers d'Eurojust

Le budget final d'Eurojust pour l'exercice 2021 s'élevait à 53.297.699 EUR, soit une augmentation de 27,81% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 99,97%, soit une légère baisse de 0,02% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 84,58%, soit une baisse de 0,49% par rapport à 2020.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, les contrôles internes et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a continué à renforcer la coopération opérationnelle et la transmission de dossiers par les procureurs de liaison, ce qui a donné lieu à 290 nouveaux dossiers en 2021. L'Agence a facilité l'exécution de mandats d'arrêt européens liés à 480 nouvelles affaires et 713 affaires en cours, et a permis le recours à 4.262 décisions d'enquête européennes;
- le réseau des points de contact de l'Agence est passé à soixante pays en 2021;
- la coopération stratégique a été renforcée avec les partenaires de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, tels que Frontex, Europol et eu-LISA;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs a été pourvu à 100%, avec 207 agents temporaires nommés sur 207 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 204 nommés sur 207 postes autorisés en 2020);
- l'Agence et la Commission devraient engager un dialogue actif afin d'aborder la question du sous-effectif dans ses futurs tableaux des effectifs;
- l'Agence a proposé à l'ensemble de son personnel une formation de remise à niveau sur le harcèlement psychologique et sexuel, ainsi qu'une formation supplémentaire sur la gestion et la résolution des conflits à l'intention des conseillers confidentiels et des gestionnaires;
- un point de contact pour les questions de dénonciation a été désigné, fournissant au personnel des conseils confidentiels et impartiaux sur les règles de dénonciation pour le personnel;
- 51 procédures de passation de marchés ont été conclues en 2021 pour une valeur totale de 42.249.672 EUR;
- l'Agence a également adopté et mis en œuvre l'appel d'offres électronique et la soumission électronique dans le cadre de la numérisation des procédures de passation de marchés;
- en 2021, 83% des réunions de coordination ont eu lieu en ligne et 7% ont été organisées selon des modalités hybrides;
- l'Agence est invitée à garantir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité publique en utilisant mieux les médias et les réseaux sociaux.